

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 mars 2015  
COMITE DE QUARTIER « MONACO-SAINT-LOUP »**

**A- VIE QUOTIDIENNE**

**a) Vie quotidienne :**

**Courrier de ROUVROY : revêtement à reprendre du petit parking à côté du scanner.**

Réponse :

L'espace situé à l'angle des rues Blum et Rosiers est public. Il est exact qu'il nécessite une réhabilitation qui sera engagée par la régie voirie, dès que possible.

Luc LOGNOS, revient sur les délais d'exécution des travaux ordonnés par le service Ordonnancement.

Pour conclure, Lilian BANCAREL, statue que ces travaux seront programmés pour septembre 2015.

**Courrier de Monsieur BENETEAU :**

**-Réaménagement de la chapelle désacralisée de l'école primaire Anatole France.**

Réponse :

La chapelle désacralisée de l'école primaire Anatole France fait actuellement l'objet d'une étude, dans le cadre de travaux prévus sur l'école Anatole France. Le Directeur du service Architecture de la ville, nous tiendra informé de l'avancement de ce dossier.

**- Aménagement du parking du Mont Saint-Loup pour améliorer l'accessibilité.**

Réponse :

Le Mont Saint-Loup est un espace classé où il n'est pas souhaité d'apporter des infrastructures de voirie. A ce jour, aucune étude n'est faite pour le possible aménagement d'un stationnement, dans la partie basse du Mont Saint-Loup.

**- Mise en place d'un panneau de signalisation (schéma/plan) du site des différents parcours.**

Réponse :

Une réflexion est en cours, en liaison avec la Direction de l'Environnement de la ville, visant à mettre en place une signalétique informatique sur le site du Mont Saint-Loup. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce dossier.

**Courrier de Monsieur BARRA :**

**- Aménagement de l'angle du Boulevard des Volcans/rue de Vancori.**

Réponse :

Concernant les travaux envisagés, à l'angle du boulevard des Volcans et de la rue Vancori, début février, une réunion a eu lieu, en présence de Monsieur ARCHIMBEAU, chargé de mission de la ville, au sein des services techniques et du cabinet GGL, aménageur du site, où entre autre, a été abordée la demande de prolongement de l'espace vert et des reprises du

trottoir. Ces modifications ont été consignées dans un procès verbal que Monsieur ARCHIMBEAU a pour compétence de suivre, en vue de leur réalisation à terme.

**- Redressement du mobilier urbain, (potelets) boulevard de l'Etna.**

Réponse :

Des consignes ont été données aux services municipaux, pour redresser l'ensemble des potelets accidentés, sur le boulevard de l'Etna et de façon générale, dans le quartier. De même, pour les corbeilles à papier dégradées.

**- Redressement du Panneau de signalisation boulevard du Volcan/rue Vancori.**

Réponse :

Le panneau STOP a été redressé à l'endroit demandé.

**Courrier de Madame DOUAY**

**- Entretien des espaces verts du rond-point Louis MARSON**

Réponse :

Les consignes ont été données aux services des espaces verts, pour réhabilitation de cet espace.

**- Remettre le panneau « Voisins Vigilants » au carrefour R. ARIS/rond-point L. MARSON**

Réponse :

La régie municipale va remplacer dans les meilleurs délais le panneau « Voisins Vigilants ».

**Courrier de Monsieur GACHES : pas de visibilité pour les automobilistes circulant rue des Loriots pour tourner vers le boulevard du Soleil.**

Réponse :

A l'angle des rues des Loriots et du boulevard du Soleil, la visibilité paraît suffisante pour un véhicule qui se positionne normalement. Il n'est donc pas envisagé de poser un miroir. Par contre, comme vous le suggérez, pour renforcer la sécurité et obliger les véhicules à se placer correctement, la balise « cédez le passage » va être remplacée par un panneau STOP.

**Courrier de Madame LEFEVRE, Madame MARCENAC et Monsieur CANARELLI.**

**-Comblir le carré d'arbre, impasse du Gingembre.**

Réponse :

Le carré d'arbre sera bouché par la Régie municipale, dans les meilleurs délais.

**- Réfection de la chaussée, rue des Pipistrelles (racines de pin).**

Réponse :

Il n'est pas prévu pour 2015, de procéder à la réfection du revêtement. Cependant, ces travaux sont prévus dans le cadre du plan pluriannuel 2014-2020. Pour les déformations liées aux racines d'arbre, ces derniers étant situés sur des propriétés privées, il faut envisager un abattage avant toute intervention de la voirie. Aucun investissement ne sera fait en dehors de ces conditions.

**- Elagage des arbres, place du Thym.**

Réponse :

Des racines d'arbres ne seront traitées qu'à partir du moment où les arbres, responsables des ces déformations de chaussée seront abattus. Aussi, il convient que les riverains de l'impasse du Thym, se prononcent à ce sujet. Les arbres concernés sont ceux situés dans l'anneau central. Et il n'est pas envisageable de procéder à ces réfections, sans en supprimer la cause, car le problème se reproduirait immédiatement.

**- Pose de mobilier urbain rue de la Cannelle, sortie rue des Lauriers.**

*Réponse :*

*Un miroir sera positionné prochainement par la régie municipale, dès réception du matériel en commande.*

**- Réfection de la chaussée, impasse Clauzet (cette partie est privée ou publique).**

*- Réponse :*

*L'espace non goudronné, au niveau de cette impasse est privé. La municipalité n'a donc pas à intervenir sur cette section de voie.*

**- Enlever le morceau d'arbre restant, rue des Sureau (entre le 7 et 9).**

*Réponse :*

*Des instructions ont été données aux services, afin que la souche soit enlevée et que la voirie soit rétablie dans les meilleurs délais.*

**Courrier de Messieurs MOATI et CASTAN.**

**- Dysfonctionnement de l'éclairage public, rue de Madrid.**

*Réponse :*

*Il a été demandé à l'entreprise chargée de l'entretien du réseau d'éclairage public, d'intervenir dans les plus brefs délais.*

**- Réfection des revêtements des rues Madrid, Haye et Grande Mer.**

*Réponse :*

*Il n'est pas envisagé pour 2015, la réfection des revêtements de ces rues. Il faut procéder à une étude et proposer les chiffrages à l'arbitrage des Elus, pour inscrire ces travaux à la programmation 2014-2020.*

**- Reprise du Trottoir à goudronner de l'angle de la rue de L'Haye/chemin Mont Saint-Loup.**

*Réponse :*

*Des instructions ont été données à la régie municipale de la voirie afin que le trottoir soit complété dans les meilleurs délais.*

**- Suppression du poteau provisoire FRANCE-TELECOM chemin du Mont Saint-Loup.**

*Réponse :*

*La Direction de l'Environnement, en liaison avec les services de France-TELECOM, vont examiner la possibilité de supprimer le support provisoire s'il n'a plus raison d'être.*

**- Reprise de l'angle du trottoir, de la rue de Madrid/rue de la Haye.**

*Réponse :*

*La régie municipale a programmé une intervention à l'angle du trottoir, comme demandé par le comité de quartier.*

**- Suppression du « STOP » rue de la Haye et le remplacer par une balise.**

*Réponse :*

*En revanche, il n'est pas envisageable de supprimer le STOP, ni de le remplacer par une balise « cédez le passage ».*

**Courrier de Monsieur DEBROCK.**

**- Problèmes d'incivilités de police et de propreté, au 18 boulevard de L'Etna.**

*Réponse :*

*Tous les problèmes liés à des incivilités ont été transmis aux services de la Police Municipale, afin qu'une attention particulière soit portée sur le secteur. De même, les difficultés en matière de propreté ont été signalées aux services du SICTOM, pour traitement.*

**-Déplacement de l'arrêt de bus (provisoire), boulevard de l'Etna.**

*Réponse :*

Comme cela a été précisé, cet arrêt a été installé de façon temporaire, dans l'attente de la redéfinition de la desserte sur ce secteur qui doit être finalisée courant 2015. Votre observation sera intégrée dans l'étude en cours et vous serez informés en temps voulu des choix opérés.

**- Parking public.**

**-Stationnement permanent.**

*Réponse :*

Cet espace étant public, il n'est pas envisageable de le réserver aux seuls riverains, malgré que certaines personnes possèdent des places de stationnement en souterrain.

**- Mobilier urbain arraché**

*Réponse :*

Des instructions ont été données aux régies municipales, afin que le mobilier urbain manquant soit remplacé dans les meilleurs délais.

**.Vitesse excessive sur le boulevard de l'Etna.**

*Réponse :*

Un contrôle de la vitesse a été effectué par les services techniques (radar). Il apparaît que la vitesse constatée sur le boulevard de L'Etna est de 31 Km/h avec 11% d'excès de la vitesse, principalement situés entre 50 et 60 Km/h. En conséquence, il ne sera pas prévu de dispositif ralentissement sur cette voie. De plus, il est impossible de poser un ralentisseur sur une voie dont la déclivité est supérieure à 4 pour 100.

**- Aires de jeux supplémentaires.**

*Réponse :*

Un point va être fait sur les espaces intégrés au domaine public pour étudier la possibilité d'un aménagement. En cas de possibilité, il faudra proposer à l'arbitrage des élus, cette réalisation et de modifier le plan d'aménagement d'ensemble de ce quartier.

**-Suggestions pour améliorer la vie du quartier : un bibliobus et une agence postale.**

*Réponse :*

Il n'existe pas de bibliothèque itinérante, sur le territoire communal. En Revanche, un service de portage de documents à domicile est en place, il suffit simplement de remplir les conditions requises (les personnes âgées, handicapées ou immobilisées temporairement) et de s'inscrire à la Maison des Savoirs.

L'acquisition par la ville d'un bibliobus est un projet porté par la médiathèque « animation hors mur » qui reste à faire valider par les élus, dans le cadre des projets de services.

Les services postaux d'Agde, ont fait savoir qu'il n'est pas prévu prochainement la décentralisation d'une agence postale.

**Doléances du CQ :**

- **Dangerosité du bassin de rétention d'eau (entre Capiscol et Intermarché) qui demeure toujours ouvert.**
- **Nids de poule au 1 et 12 rue MICHAUD, à côté de la bouche d'égout qui se trouve près du Scanner.**
- **La fin des travaux du POLE EMPLOI qui n'a pas été suivie.**
- **Containers inadaptés pour la structure du POLE EMPLOI d'où problèmes de poubelle.**
- **Parking exigu du POLE EMPLOI, d'où des difficultés pour se garer.**
- **Les bacs des administrés restent à demeure après la collecte, rue des Pipistrelles.**
- **Prolifération des chenilles et de moustiques à certains endroits de la commune.**

Louis BENTAJOU souhaite organiser une visite de terrain, chemin de Janin avec P. HERAL et L. LOGNOS, Mme KUGEL-DORION Katia, afin de lister les problèmes que rencontrent les habitants du quartier.

Monsieur BENTAJOU propose l'achat de 2 radars pédagogiques supplémentaires pour les excès de vitesse qui sont en recrudescence.

Enfin, il demande à la nouvelle antenne du SICTOM, rue J. J. ROUSSEAU de faire un point sur les bacs existants (POLE EMPLOI) ainsi qu'une remise à jour.

#### **b) Sécurité :**

Monsieur PALLARES, présente un rapide bilan des interventions du 5 janvier au 8 mars 2015.

- 1 mise en fourrière,
- 3 accidents corporels,
- 1 incendie,
- 1 dégradation,
- 1 différend conjugal,
- 2 squats/SDF,
- 3 interpellations,
- 6 salubrités et divagations d'animaux,
- 21 dépôts d'encombrants,
- 1 agression.

Il revient sur un fait qui s'est produit au n° 24 rue des Anciens Combattants : intervention pour un dépôt d'encombrants.

Monsieur BENTAJOU, rajoute que depuis la diffusion de l'article sur « Les dépôts d'encombrants » dans l'Agathois du 22 janvier 2015, la Police Municipale a pour consigne de verbaliser ce type de délit.

Il a été demandé par le comité de quartier les missions des agents ASVP.

#### **Réponse de P. PALLARES :**

Par définition ceux sont des Agents de Surveillance de la Voie Publique qui assistent la Police Municipale dans ses différentes tâches. Ils sont sous le commandement de la Police Municipale et ne sont pas armés.

#### **Leurs domaines d'interventions :**

- Surveillance du stationnement payant,
- Sécuriser les rentrées et les sorties des écoles maternelles, primaires et collèges (sauf les lycées qui sont de la compétence de la Police Nationale).
- Prévention et salubrité,
- Toutes anomalies de voirie.

#### **B) Grands Travaux :**

Monsieur Didier SAIGNES fait l'exposé des travaux et projets.

#### **Information relative à la nouvelle facturation été/hiver de l'eau potable.**

Monsieur Bertrand HARTMAN, responsable de la lyonnaise des Eaux, présente les grandes axes de cette nouvelle tarification et se tient à la disposition des membres du comité de quartier pour de plus amples informations.

**Programme de renouvellement contractuel des réseaux.**

Tous les ans, afin de garantir dans le temps le meilleur des services publics, un plan de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement est initié.

Cette année, différents chantiers seront lancés dans les rues suivantes :

- Rue basse en Centre Ville (eau potable)
- Avenue des Lavandières (eau potable)
- Le Syphon du Port Ambonne (eau potable)
- L'avenue du Port Ambonne du village naturiste (eau potable)
- La rue de la Montée de Joly (eau potable et eaux usées pour partie)
- La rue du Mont Saint-Loup dans sa partie comprise (eau potable et assainissement) entre la rue du Châteaudun et la rue Barthélémy RIGAL.

D'autres chantiers débuteront dans le courant du second et troisième trimestre 2015 en fonction des diagnostics lancés sur les canalisations.

Le montant total des travaux sur un exercice s'évalue à 500 000€.

Monsieur Didier SAIGNES souligne l'objectif de cette opération : mailler un réseau en eau potable sur la commune.

En revanche, sur le secteur de la Montée de Joly, c'est d'abord des travaux voirie qui seront effectués qui seront ensuite suivis par des travaux de réseaux.

Monsieur Lilian BANCAREL, rappelle que la compétence municipale Eau/Assainissement va être transférée très prochainement à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

**Déplacement de l'école primaire Notre Dame.**

L'école NOTRE DAME, établissement scolaire privé emblématique du centre ville d'AGDE doit, pour répondre à des contraintes tant sécuritaires que fonctionnelles, se délocaliser dans un bâtiment neuf à l'extérieur de la ville sur le site du domaine BALDY qui accueille déjà le collège éponyme.

Cet ensemble correspond à l'édification d'un programme comportant :

- une crèche,
- 4 classes maternelles,
- 8 classes primaires,
- les locaux communs aux différentes entités : salle de motricité, bibliothèque, cantine scolaire, administration....

Le terrain sur lequel s'inscrit le projet est situé en bordure de la route de SETE D. 912, axe routier à forte influence, à proximité du domaine de BALDY.

Actuellement le site est occupé par le collège NOTRE DAME, avec ses équipements sportifs et ses voies d'accès.

La construction future sera implantée à 47m de la bretelle de sortie de la RD 912 à hauteur d'une parcelle communale, son altimétrie au faitage du point le plus haut du bâtiment est à 22.45 NGF, soit une hauteur maximale du bâtiment de 8,45m.

L'accès se fera depuis la RD 912 par la voie desservant le collège existant.

41 places de stationnement dont 2 places PMR seront créées dans le cadre de la construction.

Une réserve foncière est maintenue libre afin de pouvoir, dans les années à venir et en cas de besoin, augmenter la capacité du parking de 19 places.

Il est prévu une préservation maximale du bosquet de pins existants qui formera à terme un écran végétal protecteur autour des cours de récréation.

Les plantations envisagées seront :

- des arbres type M2LIA ou des arbres de Judée.

Cette végétation sera un écran « vert » Est/Ouest et protégera les façades Ouest de la surchauffe estivale.

La façade d'accès du bâtiment sera implantée parallèlement à la RD 912.

Un parvis en longueur, accompagne l'accès à l'école et à la crèche.

Les entrées sont marquées par des auvents et des ruptures dans la linéarité de la façade.

La salle pastorale marque l'entrée de l'école et définit symboliquement son identité.

Les bâtiments formant ce groupe scolaire, se déploient en U autour des cours de récréation.

Au RDC, se trouveront la crèche, les salles maternelles, les salles communes (Motricité/cantine/bibliothèque/administration).

A l'étage, les classes de primaire seront desservies par une coursive couverte.

Les couleurs prévues à la réalisation de ce projet seront blanc calcaire et l'ocre rouge.

La quasi-totalité du bâtiment sera de teinte blanc calcaire. La salle pastorale marquant l'entrée de l'école et définissant symboliquement son identité sera de teinte ocre rouge.

Les menuiseries seront traitées en PVC Blanc.

Le corps principal de bâtiment est couvert par une toiture tuile traditionnelle. La couverture sera tuile canal ou similaire de teinte claire.

Les toitures terrasses étanchées reçoivent une protection en gravier roulé gris clair.

Traitement des préaux : les préaux seront en polycarbonate translucides colorés.

Rouge/Orange et jaune répartis selon les entités du groupe scolaire : crèche-école maternelle et école élémentaire.

#### **-Projet de réaménagement de la place située impasse des Œillets.**

Une étude a été menée afin de gérer le stationnement de l'impasse des œillets et comme démontré sur le plan annexé, il a été possible de positionner 8 places de stationnement standard (5x2,50).

Cette proposition tient compte des contraintes techniques liées à :

- la desserte des habitations par les véhicules de secours.
- la gestion de la relève des ordures ménagères.

L'aménagement des stationnements au centre de l'impasse occasionnera des difficultés de ramassage des ordures ménagères compte tenu de la taille des véhicules de collecte.  
Une étude avec les services du SICTOM devra être réalisée afin de voir si des solutions peuvent être envisagées (modification du lieu de stockage ou autre).

**Présents :**

M. BENTAJOU, M. BANCAREL, M. SAIGNES, M. HERAL, M. LOGNOS, M. DURBAN, M.PALLARES, M.HARTMAN

**Représentants du comité de quartier :**

M. AMIEL, M. BARRA, M. BOREL, M. CANARELLI, M. CASTAN, Mme DOUAY, M. GACHES, Mme KUGEL DORION, Mme LEFEVRE, Mme LO SCHIAVO, M. MOATI, M. ROUVROY, M. VARENNE.

**Absents excusés :**

M. FREY, M. BENECH, M. BENETEAU, M. FLEGIER, Mme MARCENAC